N°61
Octobre
2015

Murat-sur-Vèbre

Suivez l'actualité de votre commune sur :
www.murat-sur-vèbre.fr

Journal d'informations municipales

Mot du Maire

Chers administrés,

Notre dernier bulletin municipal dédié aux associations murataises a connu un très grand succès. Je tiens à remercier toutes les associations qui ont bien voulu se joindre à cette initiative et participer au premier Forum des associations, le 19 août dernier. Un public nombreux est venu à leur rencontre, attiré aussi il est vrai par le beau temps, le vide-grenier et le marché de nuit qui ont connu une fréquentation exceptionnelle.

Nous reprenons avec ce numéro, le contenu habituel d'un journal municipal vous informant des décisions les plus importantes, présentant l'avancement des dossiers et se faisant l'écho des activités sociales et économiques murataises.

En ce qui concerne les travaux, la première tranche du plan triennal de réhabilitation du réseau d'eau potable public est en cours de réalisation. Ceux sur le parvis de l'église Saint-Etienne sont terminés. L'entretien annuel des routes est complété, cette année, par la réparation des dégâts dus aux dernières inondations.

Deux projets sont maintenant terminés et leurs services à la disposition du public. L'Agence Postale a ouvert comme prévu le 3 juin dernier dans des bureaux communs à l'Office de Tourisme. La suppression du distributeur bancaire dans un de nos commerces locaux a pu être palliée dans des délais particulièrement courts par l'installation d'un DAB* public ouvert 24H/24H. Leur fréquentation soutenue est un gage de réussite et ces réalisations confortent l'attractivité du centre bourg.

Un nouveau projet qui a nécessité une longue et minutieuse préparation va démarrer avec la mise en œuvre du numérotage des maisons du bourg, numérotage qui sera assuré par les services de la mairie.

Nous avons voulu dans ce numéro distinguer le bénévolat qui restaure et entretient le patrimoine du quotidien laissé par les générations passées contribuant ainsi à améliorer notre cadre de vie. Mes collègues et moi-même les remercions chaleureusement.

Les fêtes de l'été comme la rentrée scolaire avec un effectif stable sont maintenant des souvenirs. L'agenda rappelle les traditionnelles rencontres festives et culturelles de l'automne.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL
Maire de Murat-sur-Vèbre
Premier Vice-Président de la CCML
Conseiller Départemental Suppléant

*L'inauguration du Distributeur Automatique de Billet aura lieu le vendredi 30 octobre à 10H30 et sera suivie d'un apéritif ouvert à tous.

SOMMAIRE

- Mot du maire P. 1
- Conseil municipal P. 2-3
- Informations communales P. 4-6
- Jeunesse P. 7
- Economie & Agriculture P. 8
- Tourisme P. 9
- Patrimoine P. 10-11
- Agenda P. 12

Conseil municipal

Robert SIRE, Maire de Gijounet, Conseiller Communautaire, est décédé samedi 3 octobre sur notre commune terrassé par un malaise cardiaque. Nous présentons à son épouse, à ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

- Il est accepté le vote de la section de Montégut favorable à la vente de parcelles à REVEL Marie-Rose, GUAGLIANO Francis, RASCOL André et ROUAN Hubert.
- Suite à la présentation du projet éolien par l'entreprise OSTWIND sur la parcelle J n° 523 du groupement forestier des Senausses, groupement dont la commune détient des parts, il est demandé l'avis du Conseil Municipal : Blancs : 5, Pour : 8, Contre : 1.
- Il est accepté à l'unanimité la cession gratuite proposée par son propriétaire LOBIT Jean à la commune d'une ruine située à Canac.
- Le tarif du gîte des pèlerins décidé en février 2011 est porté à 12 €/nuit/personne et sera mis en œuvre au 1er janvier 2016.
- Il est décidé à l'unanimité la vente de partie de la parcelle section AD n° 68 à CERVERA Ludovic, partie limitrophe à sa propriété et d'une contenance de 239 m2 au prix de 3 700 € (terrain et aménagement d'une haie).
- Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle (3000 €) à l'association des commerçants muratais (AME) pour le soutien au commerce local : Pour : 13, Abstention : 1, Contre : 1.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2015

- En ouverture du conseil municipal, le maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur RAZIMBAUD Gérard, maire de Murat-sur-Vèbre de 1989 à 2001, décédé le 21 mai dernier à l'âge de 90 ans.
- Il est demandé d'approuver une modification des statuts du SDET pour les autoriser à assurer la compétence « Infrastructure pour les véhicules électriques » qui pourrait les conduire à installer une borne de rechargement sur la commune.
- ITAS Sud est autorisé à installer un relais multi-services (TV, Vidéosurveillance, haut débit...) sur la parcelle K N° 667 suite à une commande du C.S.A.
- Il est approuvé à l'unanimité le plan de numérotation des rues et les appellations additionnelles de rues pour le bourg de Murat-sur-Vèbre.
- Il est approuvé à l'unanimité le principe et le projet de construction d'une nouvelle mairie sur partie du jardin public et l'aménagement de l'ancien bureau de poste est définitivement abandonné (Voir la rubrique Informations communales).

DÉMOCRATIE LOCALE

- Les séances du Conseil Municipal sont annoncées dans la presse locale la semaine précédant leur tenue.
- Si les délibérations ne deviennent exécutoires qu'après avoir été transmises au contrôle de la légalité préfectorale et publiées par affichage public ou notifiées, elles sont proposées dès leur vote sous une forme simplifiée : soit pour la totalité des délibérations en téléchargement depuis le site officiel de la Mairie, soit pour les plus significatives dans le bulletin municipal suivant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015

- Dans le cadre de l'opération de mise en conformité des captages et réseaux publics d'eau potable, il est décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles : B 509 – 510 pour l'implantation du réservoir de Masminiet, partie de F 229 et 247 au lieudit La Vêne et Peyrou pour le périmètre de protection de la source de La Vêne, partie de J 400 pour l'implantation du réservoir du Cayrol et partie de J 498 pour le périmètre de protection de la source du Cayrol (Voir la rubrique Informations communales).
- Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur une limitation éventuelle du tonnage pour le pont au lieu-dit Milas à Moulin-Mage : Avis négatif.
- Il est décidé à l'unanimité du tarif, applicable à compter du 10/09/2015, pour l'accueil des enfants (Voir la rubrique Jeunesse).
- Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est accepté le déclassement du domaine public de partie de chemin aux Longagnes au profit du demandeur LIPRENDY Fabrice qui devra supporter tous les frais afférents à la procédure.
- Il est convenu d'un tarif de 14 €/m² pour la préparation des chemins avec mise en place de tout venant en vue des travaux de revêtement de voie privée (lors des interventions sur la voie publique proche).

EN MÉMOIRE DE GÉRARD RAZIMBAUD ANCIEN MAIRE DE MURAT-SUR-VÈBRE

Maire de 1989 à 2001, Gérard RAZIMBAUD s'est éteint le jeudi 21 mai, à l'âge de 90 ans. Hormis ses années d'études au lycée de Castres, poursuivies par quelques mois comme surveillant à Mazamet, Gérard aura passé toute sa vie dans les Monts de Lacaune. L'aîné des trois enfants d'Élie – ce père instituteur, secrétaire de mairie, un peu agriculteur, puis maire (à Moulin-Mage) dans l'immédiate après-guerre – optera pour le service de l'Équipement. Il y fera carrière à Lacaune dans une fonction administrative. Gérard sera le soutien de sa maman, disparue en 1983. Cette même année, il entre au conseil municipal dans l'équipe du docteur AZAÏS. Par la suite, il endossera la responsabilité de deux mandats, et s'astreindra à passer au moins toutes les matinées en mairie. À son entourage, il se confiait peu sur cette activité, sinon pour signaler les gros chantiers.

De cette mission, il laisse l'image d'une grande disponibilité pour chaque citoyen, et d'un grand respect pour tous les conseillers, fussent-ils des concurrents en période électorale.

Ses anciens collègues ont souhaité rappeler les réalisations de ses mandatures : Ecole maternelle et cantine scolaire - Bibliothèque médiathèque - création d'un 4ème poste d'enseignant avec l'accueil des enfants de la commune de Barre - Rénovation de la salle des Fêtes - AEP Plos Cambert le Burguet - Eclairage terrain de sport et rénovation des vestiaires - Illumination de Murat et du Castelas en 2000 - Reconstruction d'un centre de secours digne de ce nom et de Murat - Bétonnage des chemins les plus soumis aux intempéries (plus 1000 m³ de béton) - Salle pour le club des aînés - Toiture de l'église de La Bessière - Jardin Public en face la mairie - Aménagement des berges du Graïssentous à la gare - Construction d'un terrain de Tennis - Achat de la Scierie AZAÏS au cœur du village - Construction des 4 premiers logements HLM - recrutement de 2 agents techniques supplémentaires et équipement en matériel - achat du terrain et construction de la première partie du hangar des battages - Mise à disposition d'un terrain pour le franc symbolique à l'association les Adrets pour construire une maison de retraite (aujourd'hui premier employeur de la commune).

TRANSPORT À LA DEMANDE

Le service de « Transport à la demande » propose à ceux qui ne disposent pas de moyens de transport de les amener depuis leur domicile dans la Communauté des Communes vers les services et commerces du bourg de Murat-sur-Vèbre ou de Lacaune. Cofinancé par la Communauté des communes, le Département et la Région, il est demandé pour chaque course une contribution financière limitée à 10% du coût réel de la course.
Pour en bénéficier, appeler dans les horaires de bureau, l'un des transporteurs agréés au moins 24 H à l'avance pour convenir des horaires :
Taxi Bernard Viala 05 63 37 06 10
Taxi Monts de Lacaune 05 63 37 02 79

UNE NOUVELLE MAIRIE

Le Conseil Municipal lors de sa session du 21 juillet dernier a approuvé à l'unanimité le principe et le projet de construction d'une nouvelle mairie sur l'Avenue de l'Albigeois en bordure du jardin public. L'étude conduite par le cabinet d'architecture Sabatier sur les coûts de construction a confirmé l'avantage financier d'une nouvelle construction par rapport à un réaménagement du bâtiment de l'ancienne Poste. Une construction nouvelle permettra aussi de répondre strictement aux obligations réglementaires d'accessibilité et aux exigences d'économie d'énergie pour un bâtiment public.

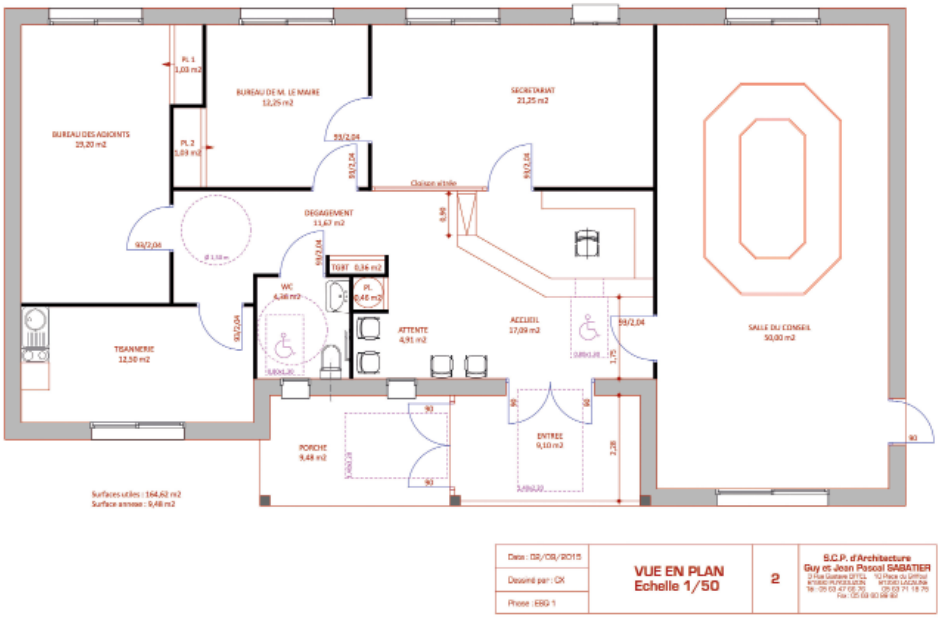

Une première réunion de la Commission Municipale « Travaux » a ébauché les espaces nécessaires au fonctionnement d'une mairie d'aujourd'hui : un espace d'accueil distinguant l'attente du public et le contact avec l'administration, un espace pour le travail administratif regroupé et des rangements fonctionnels, le Bureau du Maire et un espace de travail pour les conseillers municipaux. La Salle des Mariages sera agencée pour recevoir les sessions publiques du Conseil Municipal.

Le projet est actuellement dans la phase préalable d'estimation financière et de son financement.

LES TRAVAUX

L'entretien annuel des routes de la commune a été réalisé par le service technique municipal pour une dépense en matériaux de 213 K€ à partir des priorités proposées par les techniciens municipaux.

Les dégâts entraînés par les inondations dernières sont en cours de traitement. Les travaux de réfection du quai bordant le Graissentous le long du vieux Murat sont terminés (50 K€)

La première tranche du plan triennal de réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable est en cours (Voir les bulletins N°57 et N°59). Elle a pour objet la réfection des captages et l'acquisition de leurs périmètres de sécurité.

Le captage du Cayrol

Août 2014

Septembre 2015

Le captage de la Vène

Août 2014

Septembre 2015

La réfection du revêtement du parvis de l'église

La réfection du revêtement du parvis de l'église Saint-Etienne a été l'occasion d'engager des travaux plus importants pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales et éviter les fréquentes entrées d'eau dans le bâtiment. Compte tenu du dénivelé à atteindre, deux arbres ont dû être arrachés. Des arbustes seront installés le long de l'ancien presbytère pour améliorer la qualité paysagère de l'espace (41 K€).

Le plan de numérotation des rues du bourg de Murat-sur-Vèbre va démarrer. Les plaques seront installées par les techniciens municipaux. Nous demandons aux habitants concernés de leur réserver le meilleur accueil.

MA FACTURE D'EAU

La gestion de l'eau potable est un souci et une préoccupation majeure pour la commune et son budget. En effet, la recherche d'eau, son captage, son traitement, ses conduites, sa distribution, les analyses de laboratoire, la gestion des compteurs, en un mot la sécurisation de la santé de tous coûte très cher.

Recevoir une facture d'eau exorbitante par rapport à la consommation habituelle peut arriver. Cette surconsommation peut être due à une fuite. En cas de fuite d'eau sur une canalisation située après le compteur, sur la partie privative, la surconsommation liée à ce dysfonctionnement est en principe à la charge de l'utilisateur.

Que doit-on faire si l'on se trouve dans cette situation ? (cf. code général des collectivités locales : article L.2224-12-4 III Bis).
La facture pourra être plafonnée. En effet, à partir du moment où le service d'eau potable constatera une augmentation anormale du volume consommé, il devra vous en informer sans délai. Dès lors, un système de plafonnement de facture, ou « écrêtement » s'appliquera. Il consistera à ramener le volume facturé au double du volume d'eau moyen que vous avez consommé les trois dernières années et à minorer ainsi les conséquences d'une fuite après compteur.

Comment obtenir ce plafonnement ?
Vous devez d'abord faire réparer la fuite et fournir au service des eaux de la commune, dans un délai d'un mois, une attestation d'un plombier. Celle-ci doit indiquer que la fuite a été réparée et préciser la localisation et la date de la réparation. Les frais de recherche de fuite et de réparation de la canalisation peuvent être pris en charge par votre assurance habitation. Si aucune fuite n'est détectée, vous pouvez demander au service d'eau de vérifier le bon fonctionnement du compteur. Si le compteur s'avère défectueux, vous bénéficierez du plafonnement. Si non, le coût de la vérification sera à votre charge (comptez une centaine d'euros au plus).

La Commune de Murat sur Vèbre compte quelques mauvais payeurs. Si cela provient d'une difficulté passagère, alors prenez rapidement contact avec le service des eaux de la mairie.

Réglez votre facture d'eau et le service que nous devons à tous les muratais n'en sera que plus performant.

LA MAIRIE, EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS

La mairie de Murat-sur-Vèbre a été gratifiée du label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers du Tarn 2015 ». Ce label récompense les employeurs pour leurs actions en faveur de la sécurité civile au côté du SDIS, et l'effort qu'ils font pour libérer les sapeurs-pompiers volontaires pendant leurs missions opérationnelles ou leurs activités de formation.

La distinction a été remise le 4 juin 2015 au maire Daniel VIDAL par le préfet du Tarn Thierry GENTILHOMME, en délégation du Ministre de l'Intérieur.

Les employés municipaux sapeurs-pompiers volontaires sont le Capitaine PISTRE Jean-Luc, chef de centre, le Caporal-chef PISTRE Cédric et le Sapeur CAUDRON Florian.

CLAUDE GAYRAUD, MAIRE HONORAIRE

La célébration des 70 ans de la Victoire des Alliés le dimanche 10 mai dernier a été l'occasion d'honorer Claude GAYRAUD suite à l'arrêté préfectoral lui attribuant l'Honorariat.

La Dépêche du Midi : « Mieux vivre ensemble » : si cet objectif est commun à nombre de personnes qui choisissent un jour de s'engager devant leurs concitoyens, Claude GAYRAUD s'est inscrit dans la durée, comme le détailla Daniel VIDAL dans son discours. Conseiller depuis 1977, Claude GAYRAUD a participé durant 38 ans (série en cours) à l'action municipale, soit désormais la moitié de sa vie. Il était de la petite équipe qui sollicita Pierre AZAÏS, alors docteur à Mazamet, à se porter candidat (avec succès) pour prendre les rênes de la commune. À la mort prématurée de ce dernier, en 1988, Claude passa adjoint pour quelques mois. Mais l'année d'après, c'est l'équipe de Gérard RAZIMBAUD qui est majoritaire, et elle le restera en 1995. Claude, toujours patron d'une entreprise de salaisons d'origine familiale, est un élu d'opposition. Une opposition certainement respectueuse sinon constructive car, le vendredi 16 février 2001, à l'issue d'un déjà énième conseil municipal, c'est dans une ambiance amicale que Gérard RAZIMBAUD épingle Claude d'une médaille d'argent symbolisant 24 ans d'activité d'élu communal. Suivra, puisque Jean-Claude a repris les rênes de l'entreprise, une plus grande disponibilité qui lui permettra de postuler comme premier magistrat. Deux mandats plus tard, il se met (un peu) en retrait pour laisser la place à un jeune agriculteur qu'il avait « démarché » comme colistier en 2001. Celui-là même qui, après avoir souligné la passion que son mentor a pour son village et ses habitants conclut : « Tu es maintenant un conseiller municipal parmi les autres d'une équipe dont je suis le capitaine. Nous allons tous ensemble, en reprenant la terminologie d'un sport que tu aimes tant, marquer de nouveaux essais, gagner des matchs, en perdre peut-être... Nous allons poursuivre la longue lignée des équipes municipales qui se sont succédé à Murat-sur-Vèbre et je suis sûr que je pourrai encore compter sur ton expérience et ton dévouement.

Le député Philippe FOLLIOT mit en exergue l'amitié, valeur que Claude cultive. Il était temps pour le sous-préfet Jean-Yves CHIARO de passer l'écharpe de maire honoraire au récipiendaire.

Appuyé comme toujours par Jacqueline, Claude GAYRAUD répondit à cet honneur sur-le-champ. Avant de pouvoir échanger avec chacun, en toute simplicité, lors du verre de l'amitié.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Les élections régionales auront lieu **les 6 (1er tour) et 13 décembre (2ème tour)** prochains dans le cadre des nouvelles régions récemment redéfinies et pour notre commune l'ensemble Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
Les conseillers régionaux (158 pour notre région) sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel se combinant avec une prime à la majorité.

Les listes sont régionales avec un ou une candidate tête de liste et composées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région (13 candidats pour le Tarn). Les listes doivent également respecter l'obligation de parité : chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

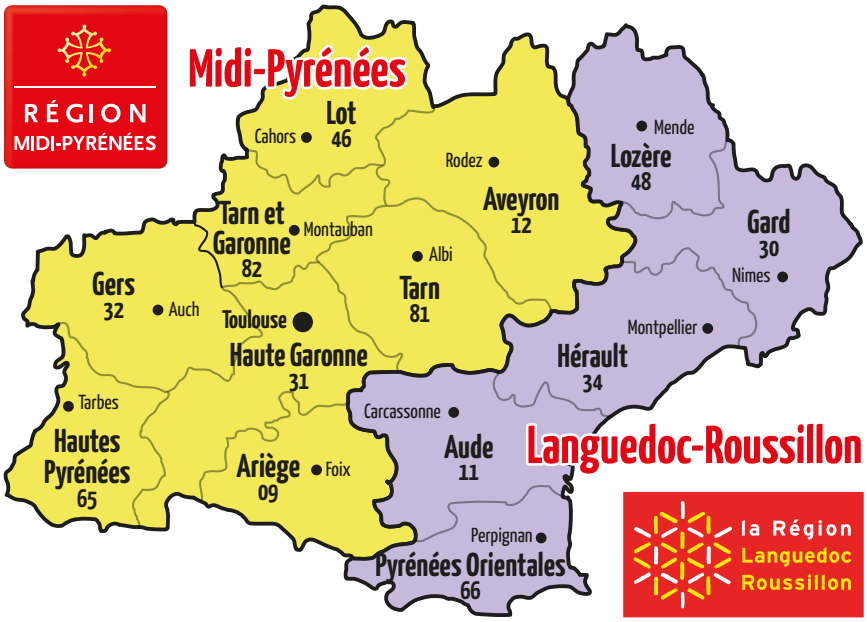

LA RENTREE SCOLAIRE 2015

Rentrée pluvieuse ce mardi 1er septembre dernier pour les soixante-dix-huit enfants des écoles maternelle et primaire de Murat-sur-Vèbre, une rentrée préparée par les institutrices Stéphanie ROUANET, Isabelle LOPES, Laetitia PAGES, Frédérique VERGELY et la nouvelle venue Marion MONTREDON.

A la cantine les tout-petits sont servis par Sandrine et Nadine... Et les grands sont arrivés amenés par Sabine et Sophie.

La logistique municipale était en place, elle aussi préparée depuis plusieurs jours par les conseillères municipales concernées avec le personnel communal affecté aux écoles. Et nouveauté, une réunion plénière (très féminine !) de toutes les intervenantes s'était tenue la veille pour un meilleur passage des consignes.

Une rentrée avec des activités périscolaires maintenant bien maîtrisées et renouvelées pour conserver l'intérêt des enfants.

EMPLOI DE TEMPS 2015 - 2016

	7h30 (1)	9h15	12h15	13h45		16h15	18h15
LUNDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements			Accueil du soir
MARDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements			Accueil du soir
MERCREDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner (2)	Accueil 13 : 30 - 17 : 00			
JEUDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements			Accueil du soir
VENDREDI	Accueil matin	Enseignements	Déjeuner	Enseignements	Activités périscolaires		Accueil du soir

(1) L'accueil du matin est avancé à 7H30 - (2) Déjeuner fourni par les parents

Les activités périscolaires gratuites se déroulent sur un trimestre : Photo - Activités sportives - Dessin - Théâtre.
Tarif : Cantine : 3€/repas (Un repas terroir par semaine)
Accueil matin : 15€/enfant/période (5 périodes/année scolaire).
Accueil soir : idem. Exceptionnel 3€/enfant
Accueil mercredi après-midi de 12 H 15 à 17 H 30 : 6€/enfant/mercredi

LE PROGRAMME DE LA M.J.C.

Pendant l'année scolaire : VTT une fois/mois - expression corporelle 2 fois/mois - initiation photo le samedi
Pour les vacances de Toussaint : Tennis, cirque, roller
Voir le programme détaillé : affichage et www.murat-sur-vebre.fr

ÉVEIL MUSICAL

Découverte de la musique, jeux rythmiques et vocaux, chants, mémorisation mélodies...
Cours à Murat-sur-Vèbre : renseignements et inscriptions au 05 63 50 03 87 Eléna ANINAT professeur
Tous les jeudis après l'école jusqu'à 17 H 30 en période scolaire pour les enfants de 4 à 6 ans

BANDE DESSINÉE

STAGE DE BANDE DESSINÉES 3 : la technique

Les bulles, le lettrage, les onomatopées, les dialogues ...
A la bibliothèque de Murat-sur-Vèbre de 14 H à 17 H du 19 au 22 octobre 2015
Gratuit – Renseignements au 05 63 37 04 98 - inscription obligatoire au 05 63 37 41 16

Economie & Agriculture

UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB)

En raison d'évolutions réglementaires en matière de sécurité, le DAB du « Tabac-Presse » aurait dû cesser de fonctionner fin 2015. Soucieuse de maintenir ce service de proximité à ses administrés, la municipalité s'est rapprochée de plusieurs organismes bancaires pour rechercher une solution. Parmi les organismes bancaires consultés, les négociations avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ont abouti le plus rapidement.

L'installation du DAB dans le local de l'ancien syndicat d'initiative dans de courts délais a nécessité des travaux préalables qui ont été effectués par le service technique de la mairie. Ce nouvel équipement n'a pu se réaliser qu'en collaboration étroite avec la Communauté des Communes des Monts de Lacaune et l'aide de leurs services qu'il convient de souligner.

Et en terme de sécurité pour le nouveau DAB: « Souriez, vous êtes filmés ! » et en cas d'effraction, les billets sont rendus inutilisables...

UNE ENTREPRISE DISCRÈTE ET QUI ASSURE : DRN AUTO

DRN Auto Import a été créé en 2003 par Jérôme DURAND, toujours à la tête de l'entreprise, pour vendre des voitures neuves ou d'occasion à des prix attractifs et en assurer l'entretien. L'arrivée de Cédric BUBERT, un technicien confirmé, a conforté les services de dépannage et d'entretien pour tous les véhicules.

D.R.N.AUTO
NEUF - OCCASIONS
05 63 37 54 78

DRN Auto est aujourd'hui un garage toutes marques continuant de présenter des véhicules neufs ou d'occasion et assurant le dépannage/entretien de tous véhicules. Des équipements de diagnostic actuels complètent l'expertise proposée par le garage. Avec la qualité technique de la prestation, le garage muratais est très attentif à la fournir au juste prix.

Et en plus, Jérôme et Cédric sont très impliqués dans la vie sociale de la commune au travers des activités sportives ou festives.

UN NOUVEAU SERVICE

« M pare brise » propose la pose à domicile ou sur le lieu de travail de tous vitrages automobiles. Des services qui s'étendent depuis la réparation d'impact au remplacement des pare-brise, vitres latérales, lunettes arrière, optiques de phare, rétroviseurs, monte-glaces, tant pour les véhicules légers que pour les utilitaires ou les engins agricoles.

Ces prestations s'adressent aux particuliers comme aux professionnels sur le large territoire des hauts cantons de l'Hérault, des Monts de Lacaune et du sud Aveyron.

C'est un muratais, carrossier de profession, Manuel MARTINEAU qui assurera ces prestations dans le cadre juridique d'une EIRL à partir d'un véhicule utilitaire spécialement aménagé à cet usage. Les interventions sont réalisées pour toute assurance et sur devis (une rénovation d'optique, compter 40 € TTC l'unité).

M pare brise : Manuel Martineau 06 20 77 55 68 / 05 63 74 88 32

AGENCE POSTALE ET OFFICE DE TOURISME

L'Agence Postale et l'Office de Tourisme sont ouverts à partir du 1er septembre tous les jours du lundi au samedi de 9 H 15 à 12 H 15.

HÔTEL D'ENTREPRISE

Le permis de construire de l'Hôtel d'Entreprise qui se construira sur la commune de Murat-sur-Vèbre à Moulin-Mage est accordé.

LES ANCIENS POMPIERS DE PARIS EN RÉUNION

« Al Païs Tarnés », le groupement du Tarn des anciens sapeurs-pompiers de Paris a tenu le samedi 30 mai son assemblée générale à Murat-sur-Vèbre. Après l'accueil de leurs collègues muratais au Centre de Secours, les adhérents tenaient leur assemblée générale alors que les conjointes visitaient le Centre d'Interprétation et la charcuterie Millas.

Le Président Lucien VERRIER et le Maire Daniel VIDAL ont déposé une gerbe aux monuments aux morts au cours d'une émouvante cérémonie à la mémoire des pompiers de Paris décédés en mission, victimes de leur devoir. Lors du vin d'honneur qui clôturait la rencontre, les sapeurs-pompiers Jean-Luc PISTRE et Michaël PACAUD furent distingués.

Murat avait été choisi pour accueillir cette manifestation en reconnaissance à la caserne locale composée exclusivement de pompiers volontaires mais sans doute aussi... pour la réputation de son restaurant !

LE CENTRE D'INTERPRÉTATIONDES MÉGALITHES DISTINGUÉ

La « Marque Parc » (cf. le bulletin municipal N° 56 de juin 2014) délivrée par le Parc naturel du Haut-Languedoc est étendue aux sites d'accueil et de découverte. Neuf d'entre eux ont passé l'épreuve avec réussite dont 5 dans le Tarn. Notre Centre d'Interprétation des

Mégalithes a été retenu avec le musée du protestantisme à Ferrières, la visite des Salaisons Oberti à Lacaune, l'ensemble abbaye-école et musée Dom Robert à Sorèze et enfin le musée du textile à Labastide-Rouairoux. La marque, acquise pour trois ans, s'accompagne d'une démarche de rencontres entre les sites et d'une évolution de chacun pour conforter l'identité du Parc.

Cette distinction récompense son contenu scientifique consacré à la « Civilisation des Statues-Menhirs » et la qualité de l'accueil fourni par l'Office de Tourisme. Il nous propose aussi un challenge pour en poursuivre le développement et conforter la fréquentation d'un Centre inauguré en juin 2007.

UN NOUVEAU DÉPLIANT POUR LE MUSÉE DES BATTAGES

Le musée des battages qui accueille à Murat-sur-Vèbre la plus importante des manifestations de l'été (près d'un millier de repas pour 2015) vient d'éditer un nouveau dépliant au design plus actuel. Hélène VERDIER du service communication de la mairie de Lacaune qui a bien voulu réaliser la maquette et ses bénévoles se sont chargés de l'impression.

A L'AFFICHE À MURAT-SUR-VÈBRE

Bien dans mon sport, bien dans mon corps

Gym Ligne Vitalité
Stretching : le mercredi à 18h ou 18h30
Gym douce : le jeudi à 16h30
Gym Vitalité : le jeudi à 18h et 19h30
Contact : Annick 05 63 73 02 95
Séance découverte gratuite

La sophrologie fait sa rentrée

Le mercredi de 11h à 12h à Murat-sur-Vèbre
Les lundis de 10h à 11h et les mardis de 19h15 à 20h15 à Lacaune
Contact : Francine Pastol sophrologue
07 87 87 20 27
Les trois premières séances sont gratuites

Patrimoine

LA CONSERVATION DU PATRIMOINE, UNE AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

La sauvegarde du patrimoine peut conduire à des chantiers nécessitant un investissement public important ou la recherche d'un mécénat complémentaire pour accompagner le travail des bénévoles. La conservation et la mise en valeur du patrimoine du quotidien, celui laissé par les toutes dernières générations, demande lui moins de moyens financiers mais plus d'attention à chacun d'entre nous.

Ce peut être la prise en compte lors d'un agrandissement ou d'aménagements entraînés par la vie d'aujourd'hui d'un meilleur respect de l'architecture traditionnelle de notre pays ; ce peut être l'entretien régulier des abords d'un bâtiment restauré...

Nous avons voulu souligner, par quelques photos, les efforts faits par nos concitoyens dans ce domaine, celui du patrimoine et de notre cadre de vie :

Une extension réussie

Une placette toujours fleurie

Un futur espace pique-nique ?

COUP DE CHAPEAU AUX BÉNÉVOLES

Il aurait suffi d'un coup de pelle (de pelle mécanique !) pour mettre à bas le petit édicule qui de mémoire d'homme abritait le corbillard de la paroisse de La Bessière. Un groupe de bénévoles a décidé de le conserver en refaisant la toiture en ardoises traditionnelles et de faire apparaître la construction en pierres. Des matériaux fournis par la Mairie et le bénévolat d'Yvan, Michel, René, Annie, Jean, Simone... ont permis de conserver les traces d'une époque passée : des traces bien modestes, ni moyenâgeuse, ni Renaissance, mais caractéristiques de notre patrimoine bâti local et témoin de notre histoire récente.

LE LAVOIR DES SENAUSSES

Le lavoir situé à l'entrée du hameau des Senausses est devenu une halte appréciée des pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour profiter de l'eau et de son abri avant d'atteindre le centre du bourg où leur sont proposés hébergement et services. Il se trouve aussi maintenant sur le nouveau sentier de randonnée « La route des Saints » récemment ré-ouvert.

L'édifice dont la structure est en bon état nécessitait une réhabilitation. La Fondation du Patrimoine, sollicitée pour accompagner les travaux de sauvegarde et d'installation d'une

signalétique pour les randonneurs, a accepté de lancer une souscription publique. Une première entreprise (SA EOLE RES) vient de confirmer sa contribution financière au projet.

Le bâtiment rénové témoignera de son usage de lavoir et fournira aux randonneurs des informations sur les commerces et services disponibles dans le bourg de Murat.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme est en cours d'installation d'une signalétique complémentaire à l'arrivée des pèlerins sur le village pour leur proposer un cheminement direct vers le centre du bourg.

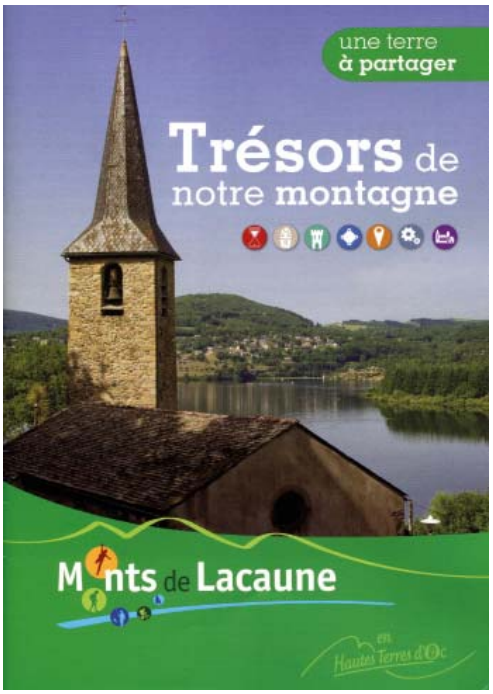

● TRÉSORS DE NOTRE MONTAGNE

Initié par les associations locales de sauvegarde du patrimoine, le livret consacré aux sites patrimoniaux des Monts de Lacaune vient d'être édité par l'Office de Tourisme. L'ouvrage présente les sites patrimoniaux dans leur contexte historique et pour chacune des communes leurs caractéristiques architecturales.

Abondamment illustré, le livret d'une cinquantaine de pages est disponible à la vente (3 €) sur chacun des sites et aux Bureaux d'Information Touristique.

● LIVRES D'HISTOIRES... LOCALES

Le Centre de Recherche de Rieumontagné vient de publier deux cahiers qui concernent plus particulièrement notre commune. « La Justice de Paix de Murat, 1907- 1920 » relate les affaires traitées par le juge de paix du canton de Murat et au travers des conflits portés en justice présente la société de cette époque. Le juge de paix officiait dans l'actuelle salle des mariages de la mairie et c'est dans cette salle que Robert PISTRE a présenté le 11 juillet dernier son ouvrage.

Dans la série des cahiers sur les fermes du pays, André ROQUE s'est intéressé à celle de Lacourt, l'occasion d'évoquer ses propriétaires et fermiers au fil du temps. Nombre de descendants de ces vielles familles locales étaient présents lors de la signature de l'ouvrage à l'Hôtel-Restaurant Durand.

● VISITE AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES STATUES-MENHIRS

Une délégation aveyronnaise d'élus est venue visiter le Centre d'Interprétation des statues-Menhirs de Murat-sur-Vèbre. Monique ALLIÈS Présidente de la Communauté des communes du Pays Belmontais était accompagnée de Bernard ARNOULDA, maire de Mounès, Annie BEL maire de Saint-Sernin et d'Anne-Claire SOCIER maire de Rébourguil. La rencontre organisée conjointement par les Parcs du Haut-Languedoc et des Grands Causses avait pour objectif de réunir ces communautés pour réfléchir sur une démarche commune de conservation et de valorisation des monuments mégalithiques de leurs territoires. Deux spécialistes de ces statues-menhirs dressées à la fin de la préhistoire, Jean-Pierre SERRES Conservateur musée de Roquefort et Michel MAILLÉ Archéologue, apportaient la caution scientifique à la rencontre.

Un premier contact qui pourrait se poursuivre au-delà des circonscriptions administratives pour une approche coordonnée de la mise en valeur de monuments qui restent encore par beaucoup d'aspects, une énigme scientifique. La délégation était accueillie par Daniel VIDAL, maire de Murat-sur-Vèbre et vice-président de la communauté des communes des Monts de Lacaune et Bernard ROUMESTANT représentant le Président du Parc du Haut-Languedoc.

Agenda

AGENDA COMPLET : WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM

● OCTOBRE ●

• Samedi 31 octobre •

GRAND BAL
avec l'orchestre
Tony Bram's
Repas-spectacle
ouvert à tous dès 20 heures.

Halloween
Maquillage gratuit
Soirée halloweenesque
Buffet dinatoire ensorcelé
Défilé des monstres

● NOVEMBRE ●

• Samedi 7 novembre 21 H •

Théâtre
On a perdu le Youki par la MJC de Sémalens

• Dimanche 15 novembre 11 H 30 •

Cérémonie commémorative du 11 novembre

• Dimanche 15 novembre à 20 H 30 •

Cinéma

● DÉCEMBRE ●

• Dimanche 6 décembre à 20 H 30 •

Cinéma

• Dimanche 6 décembre et dimanche 13 décembre •

Élections régionales

• Dimanche 13 décembre à 12 H •

Le traditionnel repas des os à la Salle des Fêtes

Bibliothèque

Une centaine de CD tous genres confondus (jazz, classique, variété internationale, électro etc.) est maintenant à la disposition des adhérents.

Foire mensuelle
Le 2ème mardi de chaque mois.

Football
Entente Lacaune-Murat-Montagne à domicile
Championnat de 2ème division

Poule B (Stade Jean Hérail)	**Poule D** (Stade Pierre Azaïs)
03/10-20h • Laval - Saint-Salvy	03/10-20h • St Salvy Balm 2
24/10-20h • Ségala FC 2	07/11-20h • Montredon As
14/11-20h • Castelnau Levis 2	21/11-20h • St-Amantais S.O. 2
28/11-20h St J.Jeanne	28/11-20h • Roquecourbe Fc 3
12/12 20H Le Masnau As 2	07/02-15h • Soual Us 2
23/01 20H Pampelonne As 3	13/03-15 • Payrin Rigautou As 2

Mairie de Murat-sur-Vèbre
Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tél. : 05 63 37 41 16
Fax : 05 63 37 16 52 - Courriel : mairie.murat81@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Daniel VIDAL
contact.murat@orange.fr
Impression : Imprimerie Périé - 81230 Lacaune
IMPRIM'VERT®